Image not found or type unknown

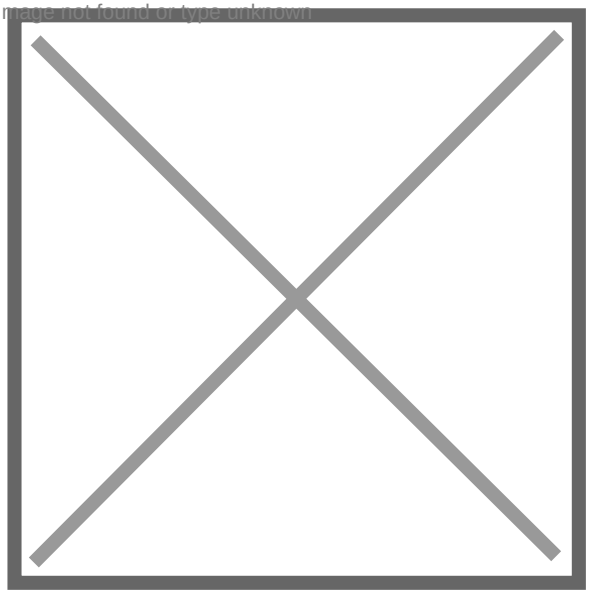

# Litige après vente de voiture

Par **krisstof**, le **08/08/2015** à **11:27**

Bonjour,
J'ai vendu en avril 2015 un véhicule de 8 ans et 230000kms avec carnet d'entretien complet à un particulier. J'avais effectué le Contrôle technique en novembre 2014 alors que le véhicule avait 220000kms .Ce dernier est apparu vierge de toutes remarques.
L'acheteur n'ayant pas effectué le changement de carte grise, a du repassé la voiture au ct. Il est apparu divers anomalie :
roue deterioration importante de la jante
Pneumatique: déformation ou coupure
Siège avg mauvaise fixation
disque de frein: usure prononcée
crémaillère jeu anormal
demi train av: jeu mineur
berceau: corrosion av
bas de caisse: corrosion ou fissure
silencieux d'échappement: deterioration importante
obd: essai non réalisé

L'acheteur m'accuse de controle technique frauduleux ! Je suis allé voir le controleur qui m'a affirmé avoir fait le CT dans les regles de l'art.
Il s'est passé 9 mois et 10000kms entre les 2 controles.

Est ce que l'acheteur peut porter plainte contre moi?

Merci

Par **Lag0**, le **08/08/2015** à **11:33**

[citation]Est ce que l'acheteur peut porter plainte contre moi? [/citation]
Bonjour,
Porter plainte ? Je n'en vois pas le motif...
Tout au plus, pourrait-il tenter un recours en vices cachés, mais c'est du civil, pas du pénal.
De plus, la plupart des défauts cités sont visibles ou dus à une usure normale, donc difficile d'invoquer le vice caché qui doit être invisible pour l'acheteur.

Par **krisstof**, le **08/08/2015** à **11:36**

Bonjour, et merci de votre réponse. Il veut porter plainte pour vices cachés effectivement.
Qu'est ce que je risque dans ce cas?

Par **Lag0**, le **08/08/2015** à **11:39**

Comme déjà dit, on ne porte pas plainte pour vices cachés, ce n'est pas du pénal !
Et comme je l'ai rajouté ci-dessus, peu des problèmes cités peuvent réellement être qualifiés de vices cachés.
Ce que vous risqueriez en cas de procédure et si vraiment un vice caché était reconnu, au maximum l'annulation de la vente et plus certainement une baisse du prix de vente.

Par **krisstof**, le **08/08/2015** à **11:43**

Merci, j'y vois déjà un peu plus clair. Bon week end à vous

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés